

# Appel à manifestation d'intérêt

## Fauche et pâturage

### Site du Marais d'Eaucourt-sur-Somme

#### Préambule

**Cet appel à manifestation d'intérêt est réalisé afin d'attribuer une surface exploitable de 25 ha sur un site propriété du Conservatoire du Littoral, dans la commune d'Eaucourt-sur-Somme. L'exploitation des parcelles sera possible par fauche et pâturage, via une Convention d'Occupation Temporaire à Usage Agricole (COTUA) pouvant aller jusqu'à 9 ans.**

#### Contexte

##### Le Conservatoire du Littoral (CdL)

Le Conservatoire du Littoral est un établissement public de l'Etat créé par la loi n°75-602 du 10 juillet 1975, destiné à mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique (code de l'Environnement, art. L. 322-1).

##### Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN HdF)

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France a pour objet la conservation et la gestion des espaces naturels, le maintien et le développement de la biodiversité. A cette fin, il se porte acquéreur ou gestionnaire par voie contractuelle de certains sites présentant un intérêt écologique remarquable. Il est notamment le gestionnaire des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral dans la Vallée de la Somme, hors zone littorale.

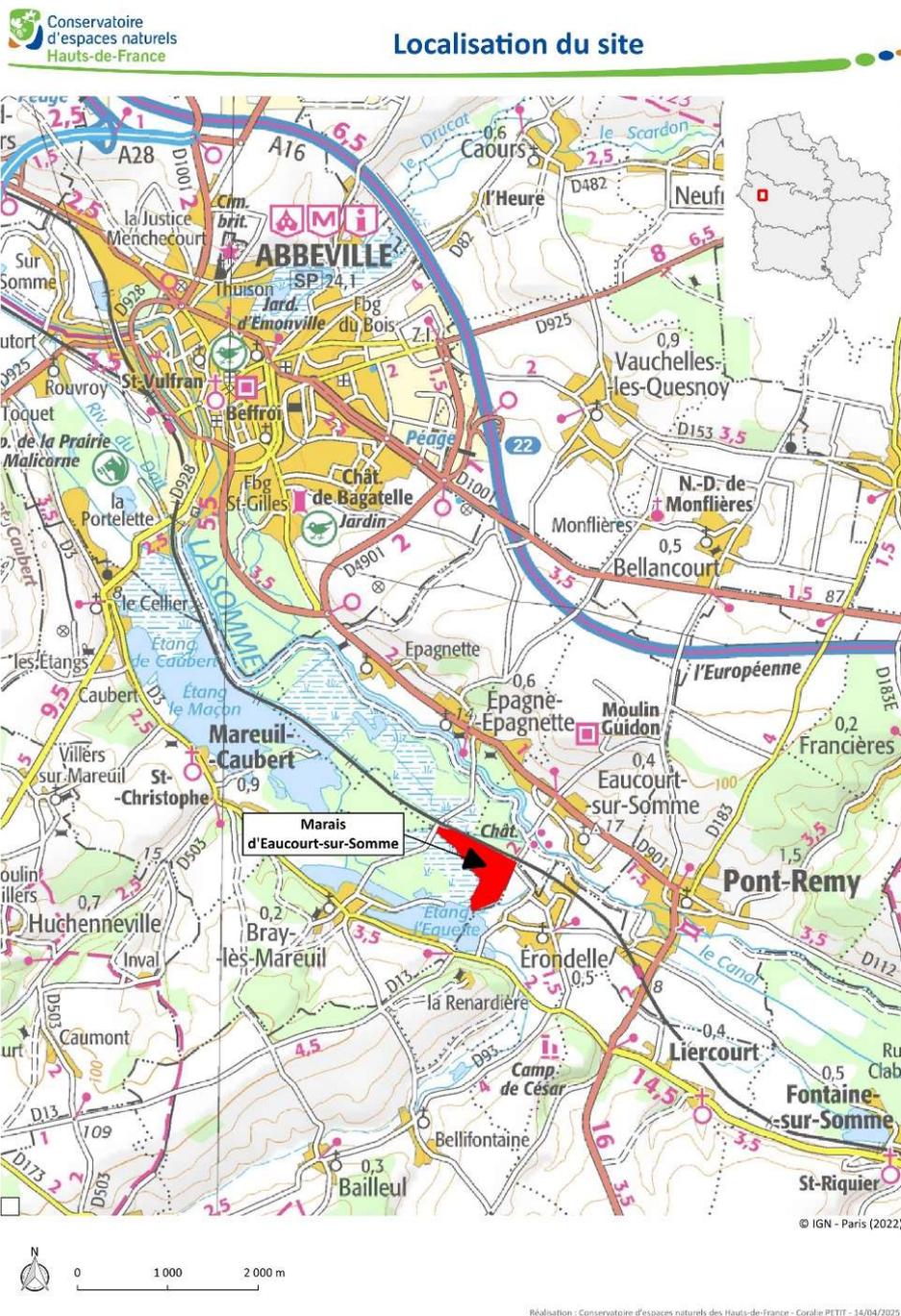
#### Contexte territorial :

La Vallée de la Somme représente plus de 20 000 ha de tourbières alcalines (ou basiques, pH>7), sur environ 190 km long, ce qui en fait la plus vaste entité de milieux tourbeux alcalins de l'ouest de l'Europe. Les tourbières représentent une valeur biologique et écologique exceptionnelle : faune et flore spécialisées, uniques, et parfois très rares et/ou menacées en France ou en Europe. Elles remplissent les rôles de stockage de carbone, de stockage de l'eau (régulation des débits des eaux superficielles), de filtration et d'épuration des eaux... Elles produisent également des ressources naturelles utiles à l'Humanité (bois, fourrage ou litière, pâturage, plantes médicinales, gibier et poisson...). La conservation des milieux tourbeux alcalins a longtemps été intimement liée aux activités agro-pastorales anciennes qui entretenaient et rajeunissaient de manière extensive les espaces ouverts, tout en maintenant les différents stades évolutifs de la tourbière alcaline.

## Présentation du site

Le Marais d'Eaucourt-sur-Somme se situe dans la partie aval de la moyenne vallée de la Somme, en rive gauche du canal, dans la commune du même nom, à 7,5 km au Sud-Est d'Abbeville. Il se trouve le long de la route qui relie Eaucourt-sur-Somme à Erondelle.

La parcelle concernée est la parcelle OB 132 à Eaucourt-sur-Somme.



D'une superficie de près de 30 ha au total, le site se caractérise par de vastes prairies tourbeuses sur lesquelles s'insèrent plusieurs mares de huttes. Cinq huttes de chasse en activité sont présentes au sein des secteurs exploitables, et la chasse à la botte est pratiquée sur le site. Par conséquent les prairies sont susceptibles d'être traversées par des personnes à pied.

Le marais d'Eaucourt-sur-Somme abrite plusieurs habitats élémentaires de la Directive européenne "Habitats, Faune, Flore". Parmi eux, de nombreux habitats présentent de forts enjeux de conservation du fait de leur statut de conservation défavorable en Hauts-de-France et leur tendance à la régression, tels que les bas marais et prairies tourbeux.

Pour la flore, le marais abrite plusieurs espèces patrimoniales, voire protégées régionalement, telles que l'Ache rampante, le Mouron délicat, le Potamot coloré, l'Orchis incarnat ou encore la Dictyorchize négligée.

L'intérêt faunistique du marais est considéré comme élevé, avec la présence du Vertigo de Desmoulins, du Criquet ensanglanté, de la Bécassine des marais...

Le pâturage et la fauche, pratiqués sur le site depuis plusieurs décennies, contribuent à l'entretien des bas-marais et des prairies tourbeuses, et favorisent les espèces qui y sont liées.



Ache rampante (*Apium repens*)



Mouron délicat (*Anagallis tenella*)



Baldélie fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*)



Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*)



Vertigo de Desmoulins (*Vertigo moulinsiana*)



## Point de vigilance :

Selon les conditions météorologiques, le niveau d'eau peut être élevé une bonne partie de l'année, notamment à l'entrée du site et dans le « couloir » menant à la partie Sud. Il arrive que des conditions exceptionnelles ne permettent pas d'exploiter le marais certaines années, ou que la fenêtre d'intervention possible dans l'année soit courte.

L'utilisation de matériel adapté pourra être nécessaire (pneus basse pression, roues jumelées ou roues-cages).

## Intérêt agroécologique

Une étude agroécologique réalisée en 2022-2023 donne les indications suivantes sur les propriétés des deux parties du site.

		<span style="color:red">■</span> très faible <span style="color:orange">■</span> faible <span style="color:yellow">■</span> moyen <span style="color:green">■</span> bon <span style="color:darkgreen">■</span> élevé <span style="color:blue">■</span> très élevé		
Propriétés agroécologiques	Eaucourt 1		Eaucourt 2	
<b>Type de végétation/ sp dominantes</b>	Prairie méso-hygrophile (Mentho longifoliae - Juncion inflexi) Prairie hygrophile à Hydrocotyle commune et Jonc à fleurs obtuses (Hydrocotylo vulgaris - Juncetum subnodulosi) ; prairie mésophile ; espèces dominantes : <i>Juncus subnodulosus</i> , <i>Agrostis stolonifera</i> , <i>Carex disticha/nigra</i>		Prairie méso-hygrophiles (Mentho longifoliae - Juncion inflexi) fourré de saules (Salicion cinereae) - espèces dominantes : <i>Schedonorus arundinacea</i> , <i>Plantago lanceolata</i> , <i>Poa pratensis</i>	
<b>Fonctionnalité</b>	Faible portance en début et fin de saison - clôture en mauvaise état le long de la voie ferrée et absente le long de la rivière mais présence d'abri, d'ombre et de points hauts pour les animaux		Accès difficile du fait de l'humidité de l'entrée - faible portance en début et fin de saison	
<b>Productivité</b>	La productivité est globalement moyenne et hétérogène à l'échelle de la parcelle. Elle est faible pour les végétations de bas-marais et plus élevée dans les parties moyennement humides et sur le bourrelet tuffeux		La densité de végétation est élevée surtout soutenue par les Joncs et Carex. Les espèces précoces et les graminées hautes sont très peu présentes et limitent la productivité printanière.	
<b>Saisonnalité et souplesse</b>	La diversité floristique et la juxtaposition de 3 niveaux d'humidité (de l'hygro au mésophile) permettent l'expression d'espèces précoces et tardives et d'une pousse estivale continue.		La diversité floristique, la présence de nombreuses espèces tardives ou à bon report sur pied (Carex, lotier, ...) et l'abondance de ligneux garantissent la souplesse.	
<b>Valeur alimentaire</b>	Malgré la diversité, la valeur reste moyenne, pénalisée par la faible appétence de certaines espèces dominantes et la faible proportion de légumineuses.		La prédominance d'espèces peu appétantes (Pulicaire, Renoncule rampante, Reine des prés, ...) et la faible proportion de légumineuses et graminées limitent la valeur alimentaire de la parcelle.	
<b>Renouvellement et dynamique de végétation</b>	Le faible pâturage ces dernières années et les fauches pas toujours exportatrices favorisent l'accumulation de litière, limitant l'expression de la strate herbacée basse ; Cette "sous-utilisation" entraîne une accumulation de matière organique sur le bourrelet tuffeux impliquant le développement des chardons et orties		L'absence d'usage en 2021 et la fauche très tardive en 2022 ont favorisé le développement des espèces tardives et des espèces typiques de mégaphorbiaie peu appétentes.	
<b>Synthèse</b>				

## Objectifs

Les principales orientations de gestion du site concerné sont définies dans le plan de gestion du Marais d'Eaucourt-sur-Somme :

- Maintenir et restaurer un complexe de milieux aquatiques et amphibies favorables à la conservation des habitats et espèces prioritaires
- **Maintenir et restaurer un complexe de milieux herbacés ouverts favorables à la conservation des habitats et espèces prioritaires**
- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement physique et biologique du site (hydrogéologie, biologie des espèces de la flore et de la faune, fonctionnalité du site au sein du secteur...)
- Assurer la cohérence entre préservation du patrimoine naturel et maintien des usages en place

Lors du choix de l'exploitant, le Conservatoire du Littoral attachera donc une importance particulière au respect des milieux naturels et de pratiques extensives sur la parcelle concernée.

## Caractéristiques de l'appel à manifestation d'intérêt

### Nature du contrat

S'agissant du domaine propre du Conservatoire du Littoral géré par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France, une Convention d'Occupation Temporaire à Usage Agricole (COTUA) pour l'exploitation de la surface (fauche / pâturage) liera l'éleveur au Conservatoire du Littoral et au CEN HdF pour une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans. Ce droit d'usage est incessible à un tiers et la convention non renouvelable de manière tacite. Cette convention pourra être résiliée de plein droit et sans indemnité en cas de délit ou de malfaçon, ou non-respect du cahier des charges dûment constatée par le Conservatoire du Littoral ou le gestionnaire.

Les années 1 et 2 feront l'objet d'une convention expérimentale avec une redevance ajustée. Pour l'année 2025, la date d'entrée sur les surfaces se fera suite à l'attribution, prévue vers la mi-Juin.

La redevance sera définie selon un mode de calcul basé sur l'arrêté préfectoral départemental fixant la valeur locative par catégorie de terre et par nature de cultures (indice national des fermages). *Pour exemple, en 2019, l'arrêté Préfectoral de la Somme fixait, pour des parcelles en nature de tourbières / sols inondables, l'indice à 61,89 pour les baux d'une durée de 9 ans pour la période 2019-2020.*

Les parcelles seront éligibles aux Mesures agro-environnementales.

## Principales clauses techniques / exigences environnementales du cahier des charges

L'exploitant utilisera les biens en agriculteur soucieux d'une gestion durable, en respectant le patrimoine naturel et paysager des biens, notamment par la mise en œuvre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales issues de la conditionnalité liée à la Politique Agricole Commune (PAC), sans commettre ni souffrir qu'il y soit fait des dégradations.

Le socle minimal du cahier des charges intégré à la convention d'usage interdit à l'exploitant de :

- Contrevenir aux BCAE ;
- Drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique des terrains ;
- Supprimer ou dégrader les haies ou tout élément fixe du paysage ou infrastructure sis sur les parcelles ;
- Stocker des véhicules ou du matériel ;
- Ecobuer ou mettre le feu aux parcelles ;
- Apporter tout intrant sur les parcelles (fertilisants, produits phytosanitaires...) ;
- Effectuer tout apport de matériaux ou action de remblaiement ;
- Construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;
- Exercer toute autre activité agricole dérivée telles que camping, hébergement, parcours équestre, jeux taurins, sauf agrément préalable du Conservatoire du Littoral.

### Fauche :

- **La première année, une fauche exportatrice de restauration sera demandée à l'exploitant retenu, donnant lieu à une exonération de la redevance.** Il se peut, sur une partie du site, que la végétation fauchée ne soit pas de qualité suffisante pour être distribuée au bétail, mais la fauche est demandée dans tous les cas pour permettre la restauration de la parcelle ;
- Tout au long de la convention, **la fauche pourra être réalisée à partir du 30 juin**, mais une fauche plus tardive sera appréciée pour favoriser la biodiversité du site. La date de fauche sera communiquée au gestionnaire ;
- La fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) sera privilégiée, avec éventuellement des bandes refuges, à définir avec le gestionnaire.

### Pâturage :

- Les clôtures existantes sont globalement en mauvais état, et largement embroussaillées. Le site est bordé par la voie ferrée à l'Est et par la Rivière Bellifontaine à l'Ouest. Celle-ci constituait autrefois une barrière naturelle pour les animaux en pâturage, mais ne permet plus en période d'étiage de contenir les animaux.

**Une restauration des clôtures entourant le site, ainsi que du parc de contention situé à l'entrée du site, est prévue courant 2025.** Les clôtures fixes seront de type ronces barbelés (5 fils). Les barrières seront des barrières tubulaires galvanisées ou barrières à balancier.

En cas de pâturage souhaité pendant la période estivale 2025, l'exploitant aura à sa charge de poser des clôtures mobiles pour contenir les animaux.

Par la suite, l'exploitant sera libre de compléter les clôtures fixes existantes par des clôtures supplémentaires (électriques ou fixes), par exemple pour diviser les parcs de pâturage, isoler des secteurs trop sensibles, etc.

- Le pâturage sera extensif : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le gestionnaire. **Nous demandons de préférence des bovins, idéalement de race dite rustique, ou un mélange bovins/équins, mais toute autre proposition sera étudiée.** Le site sera pâturable uniquement en période estivale, entre le 15/04 et le 15/11 en fonction de la portance des sols et des conditions phénologiques. Le nombre maximal est estimé à 30 animaux sur l'ensemble du site, mais sera adapté en cas de fauche préalable, en fonction de la disponibilité fourragère, etc.

La charge sera de 0.6 à 1.2 UGB/ha lissée sur l'année, hors période expérimentale, qui conditionnera l'adaptation future de ce chargement.

En dehors des périodes mentionnées, l'éleveur devra retirer le troupeau du site. L'exploitant devra donc garantir qu'il dispose des infrastructures nécessaires en dehors des périodes de pâturage autorisées ;

En cas de forte inondation qui pourrait mettre en péril le troupeau, l'éleveur devra procéder, à la demande du gestionnaire, au retrait total et immédiat du troupeau ;

Un dialogue régulier sera engagé entre l'éleveur et le gestionnaire afin d'ajuster autant que nécessaire le pâturage. Le retrait ou l'ajout d'animaux pourra être sollicité en fonction de l'état de la végétation (surpâturage, sous-pâturage) ou du troupeau (mauvais état sanitaire...).

- L'exploitant aura en charge d'amener et approvisionner les points d'abreuvement, sur un ou plusieurs lieux définis en concertation avec le Conservatoire du Littoral et le gestionnaire.
- Les soins du troupeau seront effectués avant la mise à l'herbe (coupe des ongles, vaccinations, prophylaxie, traitements, parage...). En cas de tonte réalisée sur site, il est demandé que les produits issus de la tonte soient exportés. Il sera appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence faible ou nulle. Sera privilégiée une administration en solution buvable ou injectable ;
- L'affouragement est interdit sur les parcelles, sauf exception validée par le gestionnaire ;
- L'exploitant participera au maintien en bon état des installations et à leur entretien courant (notamment l'entretien des clôtures, y compris l'élagage des arbres et haies le long de la clôture) ;
- En fin de saison de pâturage, et en fonction de la réponse de la végétation, l'exploitant s'engage à faucher les refus sur demande du gestionnaire du site.

*Exemple de gestion proposée : Fauche première quinzaine de juillet d'une partie et pâturage bovin au printemps de l'autre partie, puis ouverture de l'ensemble de la surface au pâturage en août.  
Ou pâturage tardif : juin à octobre/novembre  
Ou fauche partielle en été (50% de la surface) puis pâturage automnal*

Par ailleurs, l'exploitant s'engagera à tenir à disposition du Conservatoire du Littoral et du gestionnaire tout cahier de suivi de ses pratiques (décompte des animaux, suivi des dates d'entrée et sortie dans les parcelles, suivi des traitements et prophylaxies, interventions mécaniques etc...) afin de permettre au Conservatoire du Littoral et au gestionnaire de suivre le respect et les effets liés au cahier des charges.

# Déroulement de l'appel à manifestation d'intérêt

## Rappels

- Le candidat se positionne sur l'intégralité de la surface figurant au présent appel à manifestation d'intérêt ;
- La contractualisation s'effectuera par voie de Convention d'Occupation Temporaire à Usage Agricole (COTUA), conclue pour une durée maximale de 9 ans, non renouvelable tacitement, et comprendra une période expérimentale d'un à deux ans ;
- La convention est établie contre redevance, calculée à partir de l'indice national de fermage.

Pour postuler, le candidat devra être agriculteur à titre professionnel ou dans une démarche avérée d'installation, avoir un troupeau en très bon état sanitaire et respecter le cahier des charges spécifique dont les principales modalités ont été décrites précédemment.

## Publicité

L'appel à candidature fait l'objet d'une publicité :

- Publication sur le site internet du CEN HdF et les réseaux sociaux ;
- Information des éleveurs déjà partenaires du CEN HdF ;
- Publicité à la mairie de la commune d'Eaucourt-sur-Somme ;
- Information et diffusion des organismes professionnels (CA etc...) et associations para-agricoles et environnementales.

## Modalités de sélection

L'attribution des terrains fera l'objet d'une commission de sélection que le Conservatoire du Littoral et le gestionnaire mettront en place avec un représentant de la Chambre d'Agriculture de la Somme.

Tous les projets de candidature seront soumis à l'avis de ce jury.

La sélection du candidat sera établie sur la base de l'analyse du dossier de candidature et de l'argumentaire développé. Le jury utilisera notamment les critères de sélection suivants :

- **Le statut et l'activité actuelle de l'exploitant :**
  - Dans un souci de soutenir l'installation et le maintien des exploitations agricoles, les exploitants en cours d'installation ou nécessitant de telles surfaces pour se conforter seront favorisés,
  - Les exploitants travaillant avec des races à faibles effectifs, locales ou démontrées comme rustiques seront favorisés,
  - Les exploitants participant à l'approvisionnement de filières courtes et locales seront favorisés. Une filière est considérée comme courte jusqu'à un intermédiaire entre le producteur et le consommateur,
  - Les exploitants impliqués dans une démarche de qualité seront favorisés (AB, HVE...),
- **Localisation du site par rapport au siège d'exploitation**
  - Plus la distance entre le siège d'exploitation et les parcelles est courte et plus l'exploitant sera favorisé afin de limiter l'impact carbone, de favoriser la surveillance du site et de limiter les déplacements,
- **Critères liés au pâturage extensif sur les milieux naturels**
  - Les exploitants avec une expérience démontrée de pâturage sur des milieux naturels et/ou humides seront favorisés,

- Les exploitants proposant un nombre/type d'animaux et un calendrier de pâturage adaptés au cahier des charges seront favorisés
- Les exploitants démontrant une capacité à s'adapter aux contraintes du cahier des charges, à la réponse de la végétation par rapport aux pratiques mises en place et de la réactivité face aux demandes du gestionnaire seront favorisés : ce point fera l'objet d'un argumentaire à développer par le candidat.

NOM :

SOCIETE :

Critères		Pondération	Notation	Commentaires	
<b>Statut du candidat (10 max)</b>					
Agriculteur ou groupement à titre principal (50% du temps et du revenu issus de l'activité agricole)		10			
Agriculteur à titre secondaire		5			
<b>Jeune agriculteur (5 max)</b> <i>(Agriculteur de - de 40 ans et installé depuis moins de 5 ans avec les aides à l'installation)</i>					
JA Installé		5			
JA en cours d'installation		2,5			
<b>Distance du siège d'exploitation (-10 max)</b>					
1 - 9 km		15			
10 - 19 km		10			
20 - 29 km		5			
<b>Sensibilité environnementale (40 max)</b>					
Projet / argumentaire motif pour candidater <i>(enjeux de l'exploitation en terme d'autonomie, objectifs environnementaux, modèle économique ...)</i>		15			
Expérience sur milieux naturels <i>(du même type que la parcelle proposée)</i>		10			
Expérience des cahiers des charges environnementaux <i>(MAE ou contrat CEN ou autres gestionnaires)</i>		5			
Bio <i>(ensemble de l'exploitation ou à minima élevage)</i>		5			
SIQO ou certifications officielles : <i>HVE 2/3; AOP; Label Rouge; IGP ; bio partiel (production végétale autre que l'élevage)</i>		2,5			
Elevage de race locale et/ou menacée		2,5			
<b>Parcours technique et critère spécifique (30 max)</b>					
Critères adaptés au site	Catégorie d'animaux	Bovin ou mixte bovin / equin	5		
		Equin seul	2,5		
		Autre	A déterminer		
	Animaux rustiques adaptés au pâturage en marais et/ou habitués au pâturage en marais		10		
	Matériel adapté à la fauche en marais (pneus basse pression, roues cage...)		10		
Autres :		5			
			<b>Total/100</b>	<b>0</b>	
<b>Motif de refus de la candidature</b>		<b>Mauvaise expérience passée sur site du CdL, du CEN ou d'un autre gestionnaire</b>			
		<b>Fauche utilisée pour méthaniseur</b>			

Critères communs pour tous les sites CEN

Critères adaptés au site

Page 1

Le jury se réserve le droit de procéder à l'organisation d'éventuels entretiens avec tout ou partie des candidats, et d'exclure un candidat qui aurait eu une mauvaise expérience avec le Conservatoire du Littoral ou le gestionnaire (usage de terrain sans autorisation, non-respect des conditions d'utilisation d'un terrain ou du cahier des charges...)

### Renseignements techniques et administratifs

**Coralie PETIT – Chargée de mission au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France**

**06.35.30.20.33**

**03.22.89.84.12**

**[c.petit@cen-hautsdefrance.org](mailto:c.petit@cen-hautsdefrance.org)**

### Candidature

Les candidats devront retourner la partie « Candidature » située à la fin de ce document, **avant le 06 juin 2025** par mail à :

**[c.petit@cen-hautsdefrance.org](mailto:c.petit@cen-hautsdefrance.org)**

Ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) à :

**Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France  
4 Avenue de l'Etoile du Sud  
80440 BOVES**

Une visite du site de manière autonome est possible, merci dans ce cas de prévenir préalablement le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France.

# Annexe

## Planche photographique



Figure 1: Entrée du site



Figure 2 : Vue aérienne du marais (Novembre 2023)



Figure 3 : Juin 2023 – Partie Nord



Figure 4 : Juin 2023 – Partie Sud



Figure 5 : Avril 2024 – Partie Nord



Figure 6 : Avril 2024 – Partie Sud



Figure 7 : Partie Nord - Clôture actuelle dégradée et embroussaillée



Figure 8 : Partie Sud en septembre 2022 - bande non fauchée sur toute la périphérie de la parcelle avec développement des saules et recouvrement de la clôture

## Candidature

### 1. Présentation du candidat :

Nom, Prénom : .....

Nom de la société : .....

Forme juridique : .....

#### Coordonnées :

##### ▪ Siège de l'exploitation

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Commune : .....

Tél. : .....

Email : .....

##### ▪ Adresse du domicile si différent du siège d'exploitation

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Commune : .....

Tél. : .....

Email : .....

#### Situation :

Agriculteur à titre principal  
Installé(e) depuis le : .....

Agriculteur à titre secondaire  
 En groupement d'agriculteurs

#### Présentation de votre exploitation :

##### ▪ Type d'exploitation et productions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- SAU et localisation (commune(s)) en détaillant par type d'occupation du sol - ex : prairies, culture) :

.....  
.....  
.....  
.....

- Avez-vous déjà des terres en bail ou convention avec cahier des charges environnemental ? (Précisez sur quel secteur géographique et type de production)

.....  
.....  
.....

- Avez-vous contractualisé des MAEC (si oui lesquelles et quand) ?

.....  
.....  
.....

- L'exploitation est-elle engagée dans un signe officiel de qualité ou une démarche qualité filière ?

.....  
.....  
.....

N° de certification Agriculture biologique et date (ou démarche en cours depuis le.....) :

.....

- Exploitez-vous déjà des prairies humides ? Sur quel(s) secteur(s) ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2. Projet du candidat :**

Si installation JA : quelle(s) étape(s) du dossier d'installation avez-vous validée(s) ?  
*(Précisez : PPP, PE, présentation en CDOA, instruction dossier DJA, centre de formalités des entreprises, affiliation MSA – si attestations, les joindre au dossier) :*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pour la fauche :**

- Description du parc matériel de fauche

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Les produits issus de la fauche seront destinés à :

.....  
.....  
.....

- La date de fauche ne sera pas antérieure au 30 juin ; à partir de cette date quand envisagez-vous de faucher ?

.....

**Pour le pâturage :**

- Type d'animaux (Bovins, équins, autres), race(s) proposée(s) et taille du cheptel :

.....  
.....  
.....

- Date de mise en place du pâturage souhaitée :

.....

**3. Informations complémentaires :**

Quels sont vos motifs pour candidater ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....